

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE INSTITUÉE, EN VUE DE
L'ÉLECTION DES DEPUTES A L'ASSEMBLEE NATIONALE
(SECOND TOUR)**

**LES 1^{er} et 2 JUILLET 2024
PRÉFECTURE D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFECTURE DE PARIS**

La commission de propagande s'est tenue à la fois dans les locaux de la préfecture d'Ile-de-France, préfecture de Paris (ci-après « la préfecture ») situés au 5 rue Leblanc, 75015 Paris et sur le site de la société KOBA à Rantigny (60) avec un lien permanent en visioconférence.

Ont participé aux travaux :

- M. Julien PORTIER, juge au Tribunal judiciaire de Paris, titulaire ;
- Mme Lucie LETOMBE, juge au Tribunal judiciaire de Paris, suppléante ;
- Mme Carole VUJASINOVIC, vice-présidente chargée de l'instruction au Tribunal judiciaire de Paris, suppléante.

- M. Mohamed SOLTANI, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture, membre titulaire ;
- M. Tarek BOULANOUAR, adjoint au chef du Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique de la préfecture ;
- Mme Christine BLÉ, cheffe du secteur élections et affaires générales du Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique de la préfecture ;

- Mme Virginie COSAQUE, cadre à La Poste, membre titulaire.

Ont été désignés délégués de la commission présents dans les locaux de la société KOBA à Rantigny (60), les agents préfectoraux suivants :

- Mme Katia BOUDRAA, cheffe de service du Service de la coordination des affaires parisiennes à la préfecture ;
- M. Tarek BOULANOUAR, adjoint au chef du Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique de la préfecture ;
- Mme Aïssatou DIENE, cheffe de la mission Insertion au Secrétariat général aux politiques publiques de la préfecture ;

- M. Ennour HERBI, chef du pôle ARUP-FRUP du Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique de la préfecture ;
- M. Ruben LAMBERSY, chargé de mission du Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique de la préfecture.

Installation de la commission :

La présidente a installé la commission de propagande instituée pour Paris en vue de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale pour le 2^{ème} tour le 7 juillet 2024, le 1^{er} juillet à 17h00. Le président a clos ses travaux le 2 juillet à 19h10.

Une présentation des conditions d'organisation et de fonctionnement de la commission a été assurée aux membres présents.

Déroulement des travaux :

La commission a reçu chez KOBA une propagande adressée par l'ensemble des candidats qui se sont maintenus.

Il a été constaté à 19h00 que, concernant Jean LAUSSUCQ, ont été adressés par ce candidat, en plus de bulletins à son nom, 8 000 bulletins au nom de Mme Prisca THEVENOT, laquelle n'est pas candidate au second tour dans une circonscription parisienne. Cette quantité de propagande a donc été jugée non conforme par la commission de propagande de Paris. En revanche, la propagande au nom de Jean LAUSSUCQ a été déclarée conforme.

Aucune propagande manquante n'a été identifiée pour le surplus.

La commission a validé l'intégralité des documents de propagande qui lui ont été remis en format papier chez KOBA et, le cas échéant, en version numérique, soit par une clef USB soit par courrier électronique. Lorsque cela a été nécessaire, la commission a seulement demandé que lui soient renvoyés des documents en haute définition ou dépourvus de traits de coupe.

La commission n'a pas adressé la propagande des candidats désistés qui a pourtant été livrée chez KOBA, après avoir vérifié, de manière officielle auprès des candidats, leur désistement. La commission a pour cela demandé une trace écrite. Ces propagandes ont été considérées comme « non conformes », dès lors qu'elles ne concernaient plus des candidats pour le 2nd tour des élections législatives 2024.

N'ont pas été validées pour mise en ligne les propagandes en format FALC lorsque le candidat n'en a pas fourni avant la clôture des travaux de la commission ou lorsque, entendu, le candidat ou son représentant a expressément signifié ne pas en remettre.

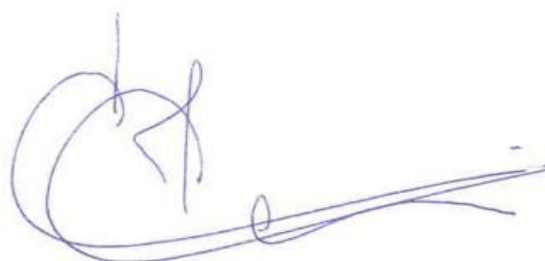
Fait à Paris, le 2 juillet 2024

Le président



Julien Portier

Le représentant du préfet de la
région d'Île-de-France, préfet de Paris



Mohamed SOLTANI

La secrétaire de la commission
de La Poste



Christine BLÉ

Le représentant



Virginie COSAQUE